

# Plan d'action

2025-2026

ADOPTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

27.09.2024



OVPM . OWHC . OCPM



# Plan d'action 2025-2026

## INTRODUCTION

Le plan d'action 2025-2026 adopté sous la Résolution AG 24/COR-7 lors de la 27<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OVPM (Cordoue, 25 et 27 septembre 2024) s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2023-2024, avec l'objectif de poursuivre le renforcement de la dimension politique et la capacité opérationnelle de l'Organisation. Les activités d'assistance sont davantage développées et l'investissement destiné à élaborer le *Nouveau Projet Urbain* se renforce. Les activités opérationnelles mises en œuvre dans le cadre de la *Feuille de route de Québec* et du *Chemin de Cordoue* représentent la part principale des dépenses d'activités et font appel à une partie des réserves de l'Organisation. Cet investissement permettra d'engager une majorité des villes membres dans un effort de coopération inédit, de changer la nature des activités de l'OVPM et les dynamiques entre les membres, de façon à attirer de nouveaux partenaires qui apporteront des financements additionnels, nécessaires à la mise en œuvre du *Nouveau Projet Urbain* après son adoption en 2026.

Le Secrétariat général a la responsabilité de développer et de communiquer aux membres les activités détaillées des programmes qui seront mis en œuvre.

## I. PROGRAMMES / PROJETS

Les principales nouveautés du Plan d'action 2025-2026 sont :

- a. La remise à plat des activités relatives à la jeunesse
- b. La proposition d'un nouveau Programme d'assistance aux situations d'urgence
- c. La poursuite de la Feuille de route de Québec et le lancement du Chemin de Cordoue

### 1. Programmes de coopération et d'assistance technique

Les activités de coopération et d'assistance technique couvrant tous les champs d'expertise de la protection du patrimoine et du développement urbain sont renforcées avec les programmes suivants :

#### 1.1 City2City

City2City est un programme d'échange et de partage d'expertise et bonnes pratiques entre villes membres pour aider celles qui rencontrent des problèmes particuliers ou font face à des défis de gestion des sites patrimoniaux ou de planification urbaine.

#### 1.2 Mission4City

Mission4City est un programme d'accompagnement des villes membres dans l'identification de leurs besoins ou dans la conception et la mise en œuvre de projets sur leurs territoires. Ce programme est complémentaire à City2City.



### 1.3 Études de cas

Ce programme est une base de données de projets, programmes et initiatives de gestion des sites du patrimoine mondial que les villes membres ont réalisés avec succès. Tout projet et résultat des activités de l'OVPM (par exemple, City2City, Prix Jean-Paul-L'Allier, Feuille de route de Québec, etc.) y contribuent.

### 1.4 Programme d'assistance aux situations d'urgence

Le Programme vise à assister les villes désirant se doter d'outils de gestion des risques :

- a. en identifiant les risques dont elles sont l'objet (catastrophes naturelles ou du fait de l'homme)
- b. ou en mettant en place des mécanismes de prévention et d'atténuation.

### 1.5 Hotline OVPM

Les villes membres de l'OVPM souhaitant profiter du réseau pour identifier des exemples et expériences sur des sujets divers en lien avec la gestion urbaine et préservation du patrimoine, peuvent faire appel au Secrétariat général qui diffusera rapidement l'information à l'ensemble des villes membres, collectera l'information reçue, puis la transmettra à la ville requérante.

## 2. Feuille de route de Québec et Chemin de Cordoue

### 2.1 Feuille de route de Québec

La Feuille de route de Québec contribue à l'élaboration du *Nouveau Projet Urbain* depuis 2022. Les activités continueront en 2025-2026 en visant :

- a. le renforcement du travail collaboratif thématique;
- b. l'identification de pistes d'actions prioritaires pour nourrir le Chemin de Cordoue;
- c. la collecte et le partage des pratiques (en appui du programme 1.3).

### 2.2 Chemin de Cordoue

Le Chemin de Cordoue contribuera directement à l'élaboration du *Nouveau Projet Urbain* en visant notamment :

- a. l'exploitation des pistes d'actions prioritaires pour produire des outils utilisables par les membres (« stratégies globales » et « projets structurants » de nouvelle génération).
- b. l'expérimentation et la mise en place du Référentiel (facteurs de succès)

## 3. Programmes de communication

Les programmes de communication visent à promouvoir l'OVPM et les villes membres et, par extension, à consolider le réseau. La plupart des programmes de communication sont bien établis et sont maintenus ou actualisés.



### 3.1 Journée de l'OVPM (anciennement « Journée de solidarité des villes du patrimoine mondial »)

Dans la mesure où le 8 septembre 1993 est l'anniversaire de la création de l'OVPM, la dénomination « Journée de solidarité » est remplacée par « Journée de l'OVPM ». La célébration mettra dorénavant l'accent sur les valeurs de l'Organisation, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de communauté entre les membres du réseau.

### 3.2 Prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine

Afin d'améliorer l'impact de ce prix lors des années sans congrès, les projets et interventions des villes membres participantes seront systématiquement répertoriés (voir programme 1.3) et valorisés.

### 3.3 Stratégie de communication

Le Secrétariat développe et enrichit en continu la stratégie de communication de l'OVPM.

### 3.4 Programmes destinés à la jeunesse

Les anciens programmes destinés à la jeunesse (Concours international de production de vidéos et Jeunes sur la piste du patrimoine mondial) seront remplacés par une nouvelle programmation plus ciblée et correspondant mieux aux besoins des villes. Le Secrétariat général priorisera de futurs programmes qui viseront l'assistance directe aux villes pour la mise en œuvre de programmes locaux. En 2025, la réflexion et la consultation avec les villes membres se poursuivront avec la perspective de proposer la mise en œuvre des nouveaux programmes à partir de 2026.

## II. RENCONTRES / ÉVÉNEMENTS

### 4. 18<sup>e</sup> Congrès mondial de l'OVPM

#### 4.1 Organisation

Le 18<sup>e</sup> Congrès mondial de l'OVPM (2026) visera principalement à adopter le *Nouveau Projet Urbain*, ce qui terminera le processus initié à Québec en 2022.

#### 4.2 Programme de gratification

Fidèle à sa stratégie de soutien aux membres de l'OVPM et à la tradition des Congrès mondiaux organisés tous les deux ans, le Secrétariat général offrira une contribution financière aux membres pour participer au 18<sup>e</sup> Congrès mondial.

### 5. Rencontres régionales

Des rencontres régionales peuvent être organisées par chacun des Secrétariats régionaux, en plus de leurs activités régionales organisées en lien avec le Plan d'action de l'OVPM (voir point 7).



### III. DÉVELOPPEMENT / ADMINISTRATION

#### 6. Développement des ressources de l'OVPM

##### 6.1 Membership

Le Secrétariat général vise la fidélisation des membres en règle et l'invitation de nouvelles villes qui partagent ses valeurs et qui sont prêtes à participer aux activités. Les cotisations demeurent la source principale de revenus et sont l'expression de la vigueur de l'Organisation. Le réajustement du montant des cotisations des membres s'inscrit dans cette perspective.

##### 6.2 Ressources complémentaires

Le Secrétariat général explorera toutes les possibilités qui permettraient d'obtenir des subventions gouvernementales ou internationales.

##### 6.3 Accès à des fonds extérieurs

Le positionnement de l'Organisation par rapport aux enjeux urbains internationaux, qui se reflétera dans le *Nouveau Projet Urbain* de l'OVPM à l'horizon 2026, repose sur l'hypothèse qu'il permettra plus facilement aux villes membres d'accéder à des fonds extérieurs. Cet objectif implique la capacité de l'OVPM à proposer des projets originaux et à les mettre en œuvre.

#### 7. Secrétariats régionaux

Les Secrétariats régionaux jouent un rôle important au sein de l'OVPM. Les conditions de leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action sont détaillées dans un Protocole mis à jour en 2024.

##### 7.1 Contribution financière

À partir de 2025 les activités des Secrétariats régionaux seront financées dans le cadre des programmes du Plan d'action, selon la procédure d'application prévue dans le Protocole. Par ailleurs, une contribution financière forfaitaire pour l'organisation des rencontres régionales sera prévue (voir point 5). Ce modèle de financement remplace le transfert automatique de 23% des cotisations payées par les villes qui ont adhéré aux Secrétariats régionaux.

##### 7.2 Mentorat

Pour renforcer les liens et la coopération avec les Secrétariats régionaux, le Secrétariat général offre un programme de mentorat aux secrétariats récemment constitués et aux coordonnateurs régionaux de nomination récente. Il peut s'agir de réunions virtuelles périodiques et fréquentes pour guider et épauler les coordonnateurs dans l'exécution de leurs nouvelles fonctions ou d'un voyage d'une semaine au Secrétariat général, à Québec, dont tous les frais seront couverts par l'OVPM.



## 8. Réseau de partenaires internationaux

L'établissement de nouveaux partenariats pour la mise en œuvre des activités de l'OVPM est envisagé pour la mise en œuvre de la Feuille de route de Québec et du Chemin de Cordoue (CHiFA, UNESCO, ICOMOS-CIVVIH, Europa Nostra, Gouvernement du Québec). Une fois son *Nouveau Projet Urbain* adopté, l'Organisation sera en meilleure posture pour identifier ses priorités et négocier d'autres partenariats. Le Secrétariat général restera attentif aux opportunités qui pourraient survenir en termes de collaboration avec des partenaires dans l'intérêt du succès du Plan d'action 2025-2026.

## IV. BUDGET 2025-2026

La 27<sup>e</sup> Assemblée générale (Cordoue, 25 et 27 septembre 2024) adopte le budget alloué au Plan d'action 2025-2026, soit 498 000 \$ CAN en 2025 et 528 000 \$ CAN en 2026. Le Secrétariat général communiquera le détail des activités aux membres et assurera le suivi des dépenses qui seront affectées en coordination avec le Conseil d'administration.